

**PROCÈS-VERBAL**

**Séance plénière du conseil d'administration du 13 décembre 2016**

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le lundi 21 novembre 2016 à 14h30, en salle Caillemer, sous la présidence de Monsieur Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Partie A**

1. Vote de confirmation de la position de l'établissement sur le projet de candidature IDEX
2. Approbation de procès-verbaux
3. Approbation du budget prévisionnel 2017
4. Présentation de la lettre de cadrage pour les opérations de reprogrammation et de report de crédits
5. Présentation du calendrier budgétaire 2017
6. Présentation du projet annuel de performance 2017
7. Validation de la campagne d'emplois 2017

**Partie B**

1. Conventions
2. Questions financières
3. Organisation pédagogique

**Partie C**

*Conventions signées par délégation de pouvoir du conseil au président, transmises pour information n'appelant pas de vote.*

Questions diverses.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

**Collège A des professeurs :**

COMBY Jacques – DELESALLE-NANCEY Catherine – DODANE Claire – HUSSLER Caroline —  
SERVET Pierre – VINOT Didier.

**Collège B des autres enseignants :**

ASQUIN Alain – CHAVENT-LECLERRE Anne-Sophie – COAVOUX Sophie — FAURE Patrice –  
MARMOZ Franck – OLIVIER Claudine.

**Collège des IATSS :**

BERGHEAUD Yann – BONICALZI François – GUETAT Michèle.

---

**Collège des étudiants :**

ESCRIGNAC Michel – MARIGNIER Nils.

**Collège des personnalités extérieures :**

SCHNEIDER Jean-Michel – BONVALET-YOUNES Rindala – FAURE Frédéric – MOROGE Jérôme – PICOT Myriam.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

**Collège des enseignants :**

FALAISE Muriel par GUETAT Michèle – GONTIER Thierry par VINOT Didier – PORCHY-SIMON Stephanie par MARMOZ Franck – RIVE Jérôme par COMBY Jacques.

**Collège des IATSS :**

COLOMBIER Fabrice par GUETAT Michèle.

**Collège des étudiants :**

THENON Marie par ESCRIGNAC Michel – BEYENS Julie et VIAL Chloé par MARIGNIER Nils – BOUCHET Léo par BONICALZI François.

**Collège des personnalités extérieures :**

BABEY Jean-Paul par ASQUIN Alain – LAFONT-COUTURIER Hélène par SERVET Pierre – VAISSIERE Hélène par COMBY Jacques.

**ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS**

BERTHOMIEU Stéphane, agent comptable – BINET Eugénie, directrice du service communication – BREEUR-FERRARI Christine, vice-présidente en charge des relations humaines et du dialogue social – CHATOT Marie, représentante de la rectrice de l'académie de Lyon – CONDEMINÉ Yves, vice-président chargé de la stratégie numérique – CORNIC Sylvain, directeur de l'IUT – DE SAINT JEAN Stéphanie, directrice des ressources humaines – DESNOUES Fabienne, directrice des affaires financières – LEDENTU Marie, doyen de la faculté des lettres et civilisations – MOUGEOT Baptiste, vice-président étudiant – PASCAL Bernard, directeur général des services – PILLET Stéphane, vice-président en charge de la formation, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante – VIRICEL Kevin, vice-président étudiant en charge des relations avec le CROUS – WIRTZ Peter vice-président chargé de la recherche.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT**

POIDVIN Fanny et SOUCHER Mathieu, du service des affaires juridiques, générales et des archives.

**Le quorum physique étant atteint, le président Jacques COMBY ouvre la séance à 15h15.**

## A1. Engagement de l'université dans la candidature au projet IDEX

**M. COMBY** rappelle que ce deuxième vote était prévu avant même le premier vote en comité technique. Par ailleurs, certains administrateurs le lui ont demandé. Enfin, il apparaît que le conseil n'a pas délibéré dans les mêmes conditions et sur les mêmes documents que les autres établissements et que les délibérations ont évolué au moment du vote à Lyon 1 et Lyon 2. Il a donc rencontré tous les administrateurs qui le souhaitent pour évoquer avec eux les conditions d'un vote positif.

**M. SERVET** indique que le projet de délibération proposé est le fruit d'un échange avec les administrateurs, les étudiants et les représentants des personnels. Il indique que le « L. » a été ajouté devant « 718-6 du code de l'éducation » dans la proposition de délibération. Ce paragraphe prend en compte les observations faites lors des échanges avec les différents membres du conseil. Il est très proche de la rédaction des délibérations votées à Lyon 1 et Lyon 2. Ainsi, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ne pourrait décider d'une fusion sur la base de cette délibération.

Il explique également que l'article L. 718-6 du code de l'éducation prévoit qu'un vote à la majorité qualifiée des membres en exercice sera requis pour décider d'une fusion, soit pour l'établissement  $17+1=18$  voix.

**M. COMBY** remercie les membres pour leur participation au travail de concertation et les invite à prendre la parole.

**M. BERGHEAUD** précise avoir lu dans la presse que la consultation du document « delta »<sup>1</sup> a été organisée préalablement à l'attention des membres du conseil d'administration de l'INSA par son directeur. Il regrette que les membres du conseil d'administration de l'université Jean Moulin n'aient pu en avoir connaissance.

**M. COMBY** répond que le directeur de l'INSA a reçu certains administrateurs et leur a présenté le document afin qu'ils puissent le lire, sans possibilité d'en faire copie. Cela n'a pas été envisageable à l'université, le document ne lui ayant pas été transmis en raison du refus opposé à la participation de l'établissement à la candidature IDEX lors du vote du conseil d'administration (CA) du 21 novembre 2016. Il prend à témoin M. FAURE, représentant du CNRS, pour indiquer que depuis cette date il s'est systématiquement retiré de toutes les discussions relatives à l'IDEX dans les instances auxquelles il participe.

**M. BERGHEAUD** observe que les différents CA ne se trouvent pas dans d'égales dispositions pour se prononcer. A ce jour, le document n'est plus confidentiel pour le conseil d'un établissement alors que lui-même ne connaît pas la hauteur des engagements de l'université Jean Moulin.

**M. COMBY** déclare que l'université est la seule à s'être exprimée avant le vote à l'Université de Lyon (UdL) et qu'il est l'un des rares présidents à n'avoir pas déposé le dossier avant de consulter son conseil d'administration (CA). Si le CA avait voté en faveur de la candidature, il aurait été en mesure de lui présenter ce jour le document « delta ». Mais comme le CA a voté contre, il n'a pas eu accès audit document. Lors du CA de l'UdL, il s'est retiré des discussions relatives au dossier IDEX considérant que l'université Jean Moulin n'était plus un interlocuteur légitime.

<sup>1</sup> Texte d'orientation soumis pour le dépôt de la candidature de l'Université de Lyon à l'IDEX, non diffusé dans les établissements.

**M. BONICALZI** observe que le document déposé par l'UdL le 29 novembre prend acte de que l'université Jean Moulin ne fait pas partie des candidats à l'IDEX. Il se demande à quel moment elle entrera à nouveau dans le processus faisant référence à la lettre d'engagement.

**M. COMBY** répond que la lettre d'engagement précise simplement que l'université participe au dépôt du dossier. En fonction du vote prévu ce jour, la réintégration de l'établissement dans le projet ne devrait pas poser de difficultés auprès de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) ou du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), ce qui est moins certain avec ses collègues. Mais il estime que c'est son travail que d'œuvrer en ce sens.

**M. VIRICEL** demande si, en cas de vote positif ce jour, les membres du CA auront accès au document « delta ».

**M. COMBY** indique que cet accès ne sera pas immédiat et qu'il faudra attendre d'être réintégré dans le processus. Le dossier est déposé et le jury l'examine actuellement et si le vote est favorable, cela signifiera que l'université souhaite être partie au projet IDEX. Attendre plus longtemps serait dangereux pour l'établissement vis-à-vis de l'ANR et du MESR. De plus, cette question a créé des débats parfois sensibles dans l'établissement et il ne souhaite pas laisser perdurer cette situation.

**Mme OLIVIER** est réservée sur la démarche : est-ce que les citoyens accepteraient que les députés votent sur des lois dont ils ne connaissent pas le contenu ?

**M. COMBY** objecte que l'initiative du directeur de l'INSA constitue une exception nationale. Il rappelle que les présidents pouvaient déposer le dossier avant de confirmer ce dépôt en CA. Ce n'est qu'à sa demande que les établissements ont requis un vote au plus proche du dépôt du dossier. Il ajoute que l'université est libre de se désengager de l'IDEX quand elle le souhaite et que tous les possibles restent à l'étude.

**M. BONICALZI** explique que lors du comité technique (CT) du 28 novembre 2016, le président a indiqué avoir décidé de voter à nouveau et qu'il avait encouragé la présidente de l'université Lumière Lyon 2 vers un vote favorable à la candidature à l'IDEX. Il se demande s'il n'aurait pas été plus opportun de réfléchir plus avant sur l'émergence d'un fort pôle en sciences humaines et sociales (SHS). Par ailleurs, puisque l'audience devant le jury est prévue le 20 février 2017, il s'interroge sur la possibilité d'un vote ultérieur sur le document, au moment de la signature.

**M. COMBY** répète que le vote de confirmation était prévu avant car il pensait que le premier vote serait positif et lui permettrait d'avoir accès au document « delta », soumis lors du second vote. Il souhaitait ensuite revenir devant le CA dans le cas où des points apparaissaient comme bloquants. Sur le pôle en SHS, il pense qu'il faut d'abord envisager l'IDEX et ensuite, dans le cadre de la construction d'un établissement unique, réfléchir à un pôle global en SHS, en tenant compte des souhaits des composantes. Enfin, le conseil n'aura le document delta qu'après la réponse du jury car ce n'est qu'à ce moment-là qu'il ne sera plus confidentiel.

**M. BERGHEAUD** exprime son intérêt pour la démarche de l'université Lyon 2 vis-à-vis des éléments nouveaux du dossier autour desquels les administrateurs ont construit des points de vigilance. Il fait part de l'inquiétude des personnels et des étudiants sur ces questions et de leur demande de co-construire avec la gouvernance de l'établissement une réflexion sur les points qui pourraient devenir bloquants (tels les statuts du futur établissement ou l'environnement professionnel).

**M. SERVET** indique que lors des discussions menées, des éléments sont remontés de la part des composantes ou des étudiants comme pouvant être des conditions. Certaines sont tout à fait recevables et seront formalisées dans le procès-verbal de la séance, sans pour autant figurer dans la

délibération. Il convient effectivement de poser les conditions de travail sur l'élaboration de ce que pourrait être la future UdL. Par exemple, il serait souhaitable que soient représentés dans une future commission de travail chaque composante juridique des universités du site, ou encore que les étudiants soient représentés à la hauteur de leur représentation dans les universités.

**M. COMBY** conclut que, quel que soit le résultat du vote, c'est le travail collectif qui mènera aux résultats. Il ajoute que la délibération proposée est aussi proche que possible de celles votées par les CA des universités du site.

**M. MARMOZ** pense également que la délibération ne doit pas être rédigée comme une motion. La délibération doit s'entendre comme permettant de préserver collectivement l'établissement et de laisser le temps à la construction si tel est le souhait. Les remarques proposées en plus par la faculté de droit telles que la présence de juristes dans une commission n'ont pas lieu de figurer dans la délibération même s'il est important qu'elles figurent au procès-verbal.

**M. COMBY** encourage la présence de « naïfs » aux côtés des juristes dans la commission juridique.

**M. BONICALZI** est satisfait de la présence de l'article L. 718-6 du code de l'éducation dans le nouveau projet de délibération, tel que cela avait été demandé par le comité technique du 18 novembre et le conseil d'administration du 21 novembre 2016. Il ajoute qu'une motion a été présentée lors de la réunion du comité technique du 28 novembre mais qu'elle a été refusée. Cette instance relaie une inquiétude générale et le souhait que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) enquête sur l'existant des personnels avant la fusion pour analyser l'évolution de la reconfiguration.

**M. COMBY** nuance la formule selon laquelle la motion aurait été refusée. Elle n'a pu être présentée puisque le comité technique a voté contre le principe de l'engagement dans la candidature à l'IDEX. Sur le CHSCT, il indique qu'il a toujours répondu que cette instance enquêtait là où elle le voulait.

**M. BERGHEAUD** demande s'il est possible de s'accorder sur la construction de points de vigilance susceptibles de répondre aux inquiétudes des agents en poste.

**M. COMBY** s'y déclare favorable sur le principe, notamment s'agissant de l'absence de déplacements d'agents contre leur volonté ou encore de statuts modifiant les conditions de travail à la baisse, mais pas ce jour car l'ordre du jour est saturé.

**M. SERVET** ajoute que la détermination de ces points de vigilance fera nécessairement partie du travail collectif de construction.

**M. BONICALZI** appuie la réponse de M. BERGHEAUD en insistant sur l'opposition de son organisation à la hausse du temps de travail par une modification des amplitudes horaires ou une réorganisation des jours de congés.

**M. COMBY** souscrit à ces propositions sous réserve des décisions nationales, contre lesquelles l'UdL n'a pas le pouvoir de s'opposer.

**M. BONICALZI** confirme qu'en qualité d'établissement public, l'université est soumise à la loi, il faisait référence à d'autres fusions qui, sans réforme de la durée légale du temps de travail, ont abouti à une hausse de celui-ci, ce qui serait impossible à Jean Moulin. Il demande un vote à bulletin secret.

---

Après avoir rappelé le texte de la délibération, **M. SERVET** expose qu'il est attendu des membres qu'ils votent par oui ou par non.

*Il est procédé à la distribution des bulletins, puis au passage de l'urne.*

**Le conseil d'administration approuve la participation de l'université Jean Moulin au projet IDEXLYON 2016.**

La présente délibération est adoptée par :

• Nombre de membres présents et représentés :	34
• Nombre d'abstentions :	1
• Nombre de bulletin blancs ou nuls :	2
• Nombre de voix pour :	23
• Nombre de voix contre :	8

---

**M. COMBY** prend acte de ce vote et indique qu'il procèdera à la demande de réintégration de l'université dans les conditions posées par la délibération. Il demande ensuite aux membres de s'exprimer à main levée pour confirmer leur confiance dans sa personne pour poursuivre la conduite de la politique de l'établissement.

Après avoir remarqué l'absence de ce point à l'ordre du jour, **M. BONICALZI** indique que son organisation ne participera pas à ce vote. Il estime que les élections sont les moments statutairement prévus pour poser ce type de question.

**M. COMBY** rappelle qu'il avait évoqué ce point lors de la dernière réunion. Il ne s'estime pas en capacité de représenter l'établissement s'il n'a plus la confiance de son conseil d'administration. Or la réglementation ne prévoit que la démission du président ou celle du tiers des membres du CA pour donner lieu à une nouvelle élection. Il s'agit d'une question personnelle, lui permettant d'en tirer des conclusions.

**M. MARMOZ** souhaite s'assurer que la circonstance que ce point ne figure pas à l'ordre du jour n'est pas susceptible de porter atteinte à la régularité de l'ensemble des délibérations du conseil.

**M. SERVET** précise que ce type particulier de vote n'est pas prévu par les statuts ce qui empêche de poser la question au travers d'un vote formel donnant lieu à une délibération. C'est une question posée de gré à gré, de manière informelle pour pouvoir poursuivre le travail entamé.

La question posée aux membres du conseil est la suivante : faites-vous confiance au président de l'université pour poursuivre la conduite de sa politique ?

*Il est constaté que trois membres ne prennent pas part à la consultation vote, et que la confiance est renouvelée à l'unanimité.*

---

**M. SERVET** explique les modifications récentes de l'ordre du jour. Le vote relatif au plan « BU ouverte + » est reporté dans l'attente de précisions relatives à la rémunération des agents contractuels pour obtenir une harmonisation de la politique du site. Ce report n'empêche pas le déploiement du plan dans les conditions actuelles dès maintenant. Concernant la délégation de pouvoir



du conseil d'administration au président en matière budgétaire, le point est reporté pour prévoir une refonte globale de la délégation.

S'agissant du point relatif aux capacités d'accueil, **M. PILLET** indique que l'université reste en attente d'un cadre légal et que les composantes ne sont pas en mesure de définir ces capacités d'accueil.

## **A2. Approbation des procès-verbaux des CA du 5 juillet et du 27 septembre 2016**

**M. SERVET** présente ses excuses aux personnalités extérieures non mentionnées par omission dans un procès-verbal alors qu'elles étaient présentes.

Les membres n'ayant aucune autre observation à formuler, **le conseil décide d'approuver les procès-verbaux des conseils d'administration du 05 juillet 2016 et du 27 septembre 2016** par :

- Nombre de membres présents et représentés : 34
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de voix pour : 34
- Nombre de voix contre : 0

## **A3. BUDGET**

*M. MAGNIER quitte la séance à 16h50.*

**M. VINOT** présente tout d'abord le deuxième budget rectificatif.

Il explique qu'au moment des retours concernant les simulations de paye des mois de novembre et décembre 2016, un besoin de financement en masse salariale est ressorti pour un montant de 640 000 euros. Ce dépassement résultait majoritairement du paiement d'heures complémentaires, des primes de recherche et de l'intéressement des agents contractuels. Il remercie les services du rectorat pour leur compréhension eu égard à la transmission tardive des documents de présentation de ce budget rectificatif.

Il prévoit que l'implémentation du nouveau logiciel de gestion budgétaire et comptable « SIFAC 2 » permette à l'établissement de se positionner davantage dans une posture d'anticipation budgétaire.

Ces raisons motivent la demande de transfert de 640 000 euros de crédits de fonctionnement vers la masse salariale.

**M. ESCRIGNAC** remarque que le même type de rectificatif avait été voté deux ans auparavant et qu'il avait été indiqué aux administrateurs que l'établissement mettrait tout en œuvre pour que cela ne se reproduise pas. Il se demande s'il ne faudrait pas prévoir un budget initial plus élevé plutôt que de procéder par des votes d'ajustement.

**M. VINOT** répond que la sincérité budgétaire est un objectif partagé mais que l'établissement s'efforce de prévoir au plus juste ses dépenses. Par ailleurs, une raison conjoncturelle explique également ce constat : le changement au sein de la gouvernance du vice-président en charge des finances en mai 2016, conjugué au changement de directrice des affaires financières en septembre – octobre 2016. Enfin, sur la question de la masse salariale, l'agent en charge de la construction de ce

---

budget a été remplacé en mars. Pendant les trois premiers mois, son travail s'est focalisé sur des éléments plus périphériques (référentiels, remplacement des congés de maternité, etc.), lesquels n'avaient pas été anticipés l'année dernière.

**M. BONICALZI** demande si la valeur du point d'indice<sup>2</sup> et la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) avaient été anticipés.

**M. VINOT** répond que ces deux ajustements avaient bien été pris en compte dans le premier budget rectificatif. Ce sont ici des points plus structurels, afférents au modèle de base qui sont en cause. Il rappelle qu'il est impossible de tomber juste.

**Mme DE SAINT JEAN** ajoute que l'année a été compliquée pour le service de traitements : l'augmentation de la valeur du point d'indice et la mise en place du PPCR ont beaucoup occupé les services, peut-être aux dépens d'autres anticipations.

**Mme DESNOUES** isole un facteur commun aux deux budgets rectificatifs. Il s'agit de l'augmentation des heures complémentaires due à l'évolution de l'offre de formation. Celle-ci a créé un besoin en crédits supplémentaires sur le premier et le deuxième budget rectificatif.

**M. BONICALZI** demande si cela reflète une évolution structurelle.

**M. VINOT** précise qu'il existe une évolution à la hausse de la masse salariale, pour une grande partie financée par l'État, pour une autre non financée (notamment le glissement vieillesse technicité des agents contractuels titularisés).

**Mme LAINE-CRUZEL** regrette qu'une étude de soutenabilité des maquettes n'ait pas été prévue avant le dépôt de la nouvelle offre de formation. Le risque aujourd'hui est de devoir défaire le travail qui a été réalisé l'an passé.

**M. COMBY** souhaite rassurer les membres : la situation financière de l'établissement est saine et la gouvernance reste prudente. Ensuite, il indique avoir transmis des courriers aux composantes rappelant les incertitudes budgétaires ministérielles conjuguées au passage à la GBCP, mais les consignes n'ont pas été respectées. Le ministère a alloué à l'établissement plusieurs aides, notamment concernant les nouveaux inscrits. Il avoue s'inquiéter de l'évolution du Compte d'Affectation Spéciale pensions (CAS pensions)<sup>3</sup>.

Il estime que la question de la dévolution est l'illustration d'une réflexion globale sur le modèle économique de l'établissement. En l'état, elle est proposée alors que l'établissement n'a aucun patrimoine à vendre ce qui rendrait cette opération gérable à court terme seulement. Pour construire un modèle plus durable, il faudra accroître l'autonomie des universités afin de pouvoir percevoir de l'argent du monde socioéconomique. Enfin, il pense qu'elle ne pourra pas se faire sans l'aide des collectivités territoriales : ville, métropole et région. Il prend l'exemple de la municipalité de Rome qui a mis en place une politique foncière ambitieuse équivalant aux deux tiers des budgets des établissements. Puisqu'aujourd'hui la dotation de l'État en faveur des collectivités territoriales est faible, il convient de rechercher des garanties. Le travail sur la dévolution est commencé sur proposition du ministère de l'enseignement supérieur, mais sans aucun engagement pour l'instant.

---

<sup>2</sup> Décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

<sup>3</sup> Créé par l'article 21 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances LOLF) et créé par l'article 51 de la loi de finances pour 2006 : « *Les opérations relatives aux pensions et avantages accessoires sont retracées dans un compte d'affectation spéciale* ».



**M. VINOT** revient sur la remarque relative aux maquettes de formation en précisant qu'un courrier avait été transmis aux composantes pour leur demander de respecter leur niveau de dotation préexistant. Il reconnaît qu'il existe un risque inflationniste, qu'il convient de bien quantifier. Cette difficulté n'est pas propre à l'université Jean Moulin. Un outil et une méthode de discussion ont été créés avec la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU) et le service de la statistique et du pilotage (SSP). Ce dialogue et ces outils de mesure ont déjà montré leur efficacité.

*M. ASQUIN quitte la séance à 17h15.*

**M. VINOT** ajoute qu'il existait des possibilités de créer de nouveaux postes dits « FIORASO » mais que, pour l'instant, ils ne seront pas ouverts. Au-delà de leur création, le maintien du poste coûtera plus cher pour les raisons déjà évoquées. Il rappelle la volonté de l'établissement de ne pas revenir sur les acquis sociaux donnés sous la précédente mandature, même si le possible changement prochain de gouvernement rend difficile des prévisions à court terme. Peu de hausses sont à attendre au plan budgétaire.

Il indique qu'un nouveau mode opératoire a été mis en place sur le suivi des heures complémentaires avec le SSP et la DEVU. Ce travail a permis d'engager des éléments de discussion avec les composantes dès l'automne en vue d'une réflexion sur le suivi des nouvelles maquettes.

**M. BONICALZI** souhaite connaître le nombre de postes « FIORASO » actuellement gelés, c'est-à-dire pour lesquels le recrutement a été autorisé par l'État mais pas mis en œuvre par l'établissement.

**M. VINOT** indique qu'en 2016, 10 postes étaient concernés tandis que la prévision pour 2017 est de n'en ouvrir aucun sur les 17 attribués.

### **Le conseil d'administration approuve la deuxième décision de budget rectificatif pour 2016.**

La présente délibération est adoptée par :

• Nombre de membres présents et représentés :	30
• Nombre d'abstentions :	0
• Nombre de voix pour :	30
• Nombre de voix contre :	0

*MM. BERGHEAUD, FAURE et CORNIC quittent la séance à 17h25.*

**M. VINOT** présente le budget prévisionnel 2017.

Il est construit au regard de trois objectifs :

1. Faire de l'université Jean Moulin une référence nationale, comme par exemple dans les domaines du numérique, de l'entrepreneuriat ou des chaires en sciences humaines et sociales ;
2. Rechercher de nouvelles ressources propres ;
3. Rechercher de nouvelles surfaces avec par exemple la location de locaux au sein du New Deal (Lyon 7<sup>e</sup>) et l'amélioration de l'espace grâce notamment au plan campus sur le site des quais ou à la rénovation de « l'espace rue » sur le site de la manufacture des tabacs.

Ces trois objectifs n'occulent pas pour autant ceux qui perdurent concernant la qualité de la vie au travail, la culture ou encore l'action sociale qui sont au cœur de l'identité de l'établissement.

La gouvernance demeure également attentive à l'**insertion professionnelle** des jeunes diplômés, à l'intégration des innovations pédagogiques par le développement des usages numériques et le développement de l'enseignement en formation continue par l'alternance et l'apprentissage.

Enfin, la **recherche** constitue une priorité qu'il s'agisse d'un soutien par projet ou pour la recherche de financements comme dans le cas des chaires.

Le budget 2017 traduit également l'intérêt porté par l'université vers l'international et les partenariats, par des dispositifs naissants ou existants avec des liens avec l'UdL.

La **politique en faveur des personnels** se poursuit dans trois directions :

1. Préservation de la politique indemnitaire mensuelle et de fin d'année, ainsi que des réflexions sur le temps de travail sous un aspect qualitatif ;
2. L'adaptation organisationnelle liée à la mise en place de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) et de la nouvelle offre de formation, sous l'angle de l'organisation des services ;
3. Et la lutte contre la précarité en maintenant le budget de l'action sociale.

Une attention particulière est portée sur le dynamisme de la **vie étudiante** via le Fonds de Solidarité Des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

La **politique immobilière** se poursuit dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements. Le vice-président salue le travail des directions du patrimoine et des affaires financières ainsi que du service hygiène et sécurité sur la mise en œuvre du plan campus, opération dont l'UdL est maître d'ouvrage. L'établissement veille à accompagner les déménagements des laboratoires consécutifs à ces opérations de rénovation avec des installations prévues dans le bâtiment « Cavenne » et au « New Deal », dont un tiers de la surface est sous-louée à la fondation pour l'université de Lyon. Sur le site de la manufacture, l'implantation d'une e-factory dans la maison du directeur est programmée pour 2017, tandis que la phase opérationnelle sur « l'espace rue » est commencée et que l'avant-corps a été acquis auprès de la métropole.

S'agissant de l'**exécution** budgétaire, **M. VINOT** indique qu'un renfort des outils de pilotage est prévu notamment grâce à l'utilisation d'un nouveau logiciel de gestion comptable. La mise en place du Service Inter Académique de l'enseignement SUPérieur (SIASUP) implique de nouveaux échanges avec le rectorat et concourt à la mise en œuvre de nouvelles méthodes de travail. Enfin, la GBCP offrira une meilleure gestion de la trésorerie de l'établissement et modifie la présentation du budget de l'établissement.

Celle-ci favorise la pluri-annualité, et se traduit dans les programmes pluriannuels d'investissements. Un décaissement de 3,8 millions d'euros est ainsi prévu en 2017, ces investissements étant financés en majorité par le **fonds de roulement**, constitué grâce aux économies de fonctionnement, au suivi rigoureux des opérations et à l'augmentation des ressources de l'établissement.

La **masse salariale** augmente de manière structurelle suite aux recrutements des années précédentes, pour partie financés par la dotation de l'État (à hauteur de 50%). La **capacité d'autofinancement** de 1,6 millions d'euros a été maintenue ces dernières années et l'établissement s'efforce de la préserver.

**M. VINOT** insiste également sur l'attention portée par l'établissement quant à la soutenabilité budgétaire de l'offre de formation, qui a un impact direct sur le montant des heures complémentaires. Il est envisagé un autre mode d'allocation des moyens aux services centraux et aux composantes, articulé autour d'objectifs, à la manière d'un mini contrat d'objectifs et de moyens (COM).

Il conclut en indiquant que ce budget traduit une présentation sincère de l'université Jean Moulin devant lui permettre d'accroître son rayonnement et son attractivité.

**M. BONICALZI** s'inquiète de ce que l'établissement soit amené, pour répondre à l'objectif de soutenabilité de l'offre de formation, à augmenter le temps de travail des personnels.

**M. VINOT** concède qu'il existe des difficultés à prévoir tous les effets d'une offre de formation, d'autant que l'établissement ne souhaite pas adopter une démarche axée sur des interdits.

**M. BONICALZI** demande si le respect des contraintes de masse salariale ne risque pas de conduire à augmenter le nombre d'étudiants par groupe de travaux dirigés (TD) ou à privilégier le recrutement de professeurs agrégés du second degré plutôt que de maîtres de conférences.

**M. VINOT** répond que concernant les groupes de TD, leur composition dépend des composantes et des niveaux de formations et de diplômes. Il est certain que l'augmentation des effectifs en première année de licence doit être accompagnée. Concernant les remplacements des départs à la retraite, il précise que la campagne d'emploi qui sera soumise au conseil dans un point ultérieur, prévoit les remplacements de départs à la retraite. Il affirme que la gouvernance n'a imposé aucune contingence comptable aux composantes, qui demandent les postes correspondant à leurs besoins.

**M. SERVET** complète en indiquant qu'il est déjà arrivé que les composantes s'entendent entre elles notamment par des « prêts » d'enseignants, bien que les composantes ne « détiennent » pas les postes, pour correspondre au mieux à leurs besoins respectifs. La politique de l'établissement n'a jamais été de remplacer des postes d'enseignants-chercheurs par des postes d'enseignants car les enseignants-chercheurs ont une obligation statutaire de réaliser une activité de recherche qui contribue au rayonnement de l'université.

**Mme LEDENTU** confirme que ces opérations se déroulent dans la concertation et le dialogue.

**M. ESCRIGNAC** salue l'effort consenti par l'établissement dans la réalisation de la maison des associations et de la salle multimédias. Il encourage le renouvellement de ce type d'initiatives pour l'aménagement de l'avant-corps.

**M. VINOT** répond que l'équipement de deux autres salles multimédias est prévu au budget.

S'agissant de l'avant-corps, **M. COMBY** précise que la réflexion est en cours mais que les locaux ne sont pas adaptés en l'état à un usage en faveur des étudiants.

**M. BONICALZI** observe que le budget proposé pour le Service Commun de la Documentation (SCD) est inférieur à celui voté en conseil documentaire.

**M. VINOT** concède que ce budget est revu à la baisse par rapport à celui voté en conseil documentaire, mais souligne qu'il est en augmentation par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, ce budget prudent laisse la possibilité d'envisager la réalisation d'objectifs ambitieux du SCD sur un budget rectificatif intervenant tôt en 2017, ou en repoussant des achats mobiliers à début 2018 au lieu de fin 2017. En somme, le budget du SCD sur quatre ans a connu une augmentation de 50%.

**M. BONICALZI** souhaite connaître la contribution de l'établissement à l>IDEX : est-ce qu'il s'agira de budgets fléchés dans les futurs budgets prévisionnels ? Le Projet d'Avenir Lyon Saint-Étienne (PALSE) rapporte déjà.

**M. COMBY** précise que les coûts pour l'IDEX seront fonction des recettes engrangées par l'université. Il en va de même que pour la contribution à la communauté d'universités et d'établissements (COMUE), très faible par rapport au ministère. L'IDEX finance des projets de recherche ou de formation labellisés « IDEX », à l'exclusion de tout autre financement.

**M. WIRTZ** insiste sur le coût des projets pour l'établissement si le site n'obtient pas le label. Il prend l'exemple du budget annuel du collège doctoral évalué à 1 million d'euros. Il est aujourd'hui financé à 80% par le PALSE, ancêtre de l'IDEX. Il en résulte que si le site n'obtient pas l'IDEX, il faudra que les établissements se cotisent, impliquant pour l'université Jean Moulin un financement propre de 150 000 euros pour l'année. Au vu de l'actuel budget de la recherche dans l'établissement, cette contribution représenterait une baisse du budget des laboratoires d'environ 2/3.

**M. BONICALZI** demande comment se traduisent les actions menées par l'établissement sur le temps de travail.

**M. VINOT** indique que l'équipe travaille sur des éléments de réflexion générale de politique sociale, notamment sur le télétravail.

**M. SERVET** assure que l'idée n'est pas d'augmenter la durée du travail.

**M. COMBY** déclare souhaiter la mobilisation des directeurs de composantes sur les groupes de travail qu'il s'agisse des questions financières, de recherche ou de relations internationales.

**M. BONICALZI** souhaite savoir si, en dehors des efforts consentis sur les heures complémentaires et le télétravail, d'autres pistes sont à l'étude.

**M. VINOT** répond que les créations de postes ne sont pas envisagées pour l'instant.

### **Le conseil d'administration approuve le budget prévisionnel 2017.**

La présente délibération est adoptée par :

• Nombre de membres présents et représentés :	32
• Nombre d'abstentions :	0
• Nombre de voix pour :	32
• Nombre de voix contre :	0

**M. VINOT** présente le projet annuel de performance 2017, annexé au budget. Il doit être lu en rapport avec le rapport annuel de performance. Ce document est construit sur la base d'objectifs stratégiques en s'appuyant sur les orientations du ministère de tutelle. Dans ces indicateurs, l'université retrouve des indicateurs imposés par le ministère, et d'autres dont elle se dote elle-même. Les indicateurs sont issus des programmes 150 « formation et recherche universitaires » et 231 « vie étudiante ».

Il décline les 8 grands objectifs et les illustre par quelques indicateurs qui lui paraissent significatifs :

1. Répondre aux besoins de qualifications supérieures tout au long de la vie : degré d'insertion des diplômés de DUT, de licence professionnelle et des masters, part des diplômes délivrés en formation continue et professionnelle...

2. Améliorer la réussite des étudiants : pourcentage de DUT en 2 ou 3 ans, taux de réussite de la licence en 3 ou 4 ans, devenir des étudiants de licence 1, réussite en master 2 ou en doctorat...
3. Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international : évolution des enseignants-chercheurs « producteurs » au sens du HCRES...
4. Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche : contrats de recherche passés avec les entreprises, redevances de propriété intellectuelle...
5. Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements : part des étudiants étrangers inscrits en master et doctorat, proportion d'étrangers parmi les enseignants-chercheurs ou les invités...
6. Améliorer l'efficacité de l'université : part des mentions à faible effectif, attractivité des masters, disponibilité des places de bibliothèque, qualité de la gestion immobilière et ressources propres à l'établissement...

Il existe également deux objectifs spécifiques à la vie étudiante :

7. Contribution à la promotion de l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur ;
8. Suivi de la santé des étudiants.

**M. VINOT** invite les membres à se référer au document « les chiffres clés », contenant l'essentiel des données de l'établissement, réalisé par le SSP.

**M. SERVET** remercie toutes les parties prenantes à la réalisation de ce projet annuel de performance. C'est un outil intéressant pour comprendre d'année en année l'évolution des indicateurs.

**Le projet annuel de performances est adopté à l'unanimité.**

La présente délibération est adoptée par :

• Nombre de membres présents et représentés :	30
• Nombre d'abstentions :	0
• Nombre de voix pour :	30
• Nombre de voix contre :	0

#### **A4. LETTRE DE CADRAGE BUDGÉTAIRE**

**Mme DESNOUES** présente deux documents :

- Une note de reprogrammation et de report, spécifique à la recherche ;
- Le calendrier budgétaire prévisionnel.

La note de reprogrammation et de report de la recherche est en lien étroit avec la première grande étape budgétaire prévisionnelle : reprogrammation et report des opérations pluriannuelles. La notion de report a évolué dans le cadre de la GBCP, remplacée par celle de reprogrammation (déclinaison des engagements et des décaissements sur la durée pluriannuelle des projets : conventions de formation, de relations internationales...). Les reports se limitent aux consommations devant être réalisées au 31 décembre de l'année en cours et qui n'ont pas été exécutées à cette date.

Une note particulière a été réalisée conjointement avec la direction de la recherche afin non seulement de valider les obligations réglementaires, mais également d'intégrer des éléments de souplesse tenant compte des contraintes liées aux différentes natures de financements (Europe, ANR...).



**M. VINOT** explique qu'il s'agit d'une mise en œuvre concrète de la GBCP sur les contrats de recherche.

**M. WIRTZ** remercie Mme DESNOUES pour la qualité du dialogue noué avec le service de la recherche. C'est l'exemple de ce qu'il faut faire : le cadre financier au service de l'activité de l'établissement.

**M. VINOT** introduit le calendrier prévisionnel. Il explique que lors de sa prise de fonctions un mois plus tôt, après avoir pris connaissance du premier budget rectificatif, Mme DESNOUES s'est immédiatement consacrée au budget initial 2017, puis à la présentation du 2<sup>e</sup> budget rectificatif précédemment voté. Il lui a également proposé les idées que la gouvernance souhaitait mettre en œuvre sur la manière de fonctionner dans le processus budgétaire. Il ne pensait pas que dans ce contexte il serait aujourd'hui possible de présenter un calendrier budgétaire prévisionnel, tant sur la déclinaison concrète du budget 2017 mais aussi sur la préparation du budget 2018. La volonté d'anticiper le plus possible annoncée en juillet est ici mise en œuvre. Il salue l'effort et le travail réalisé en si peu de temps.

**Mme DESNOUES** explique que le calendrier illustre visuellement que le sujet budgétaire est constant sur un exercice annuel, qui cumule deux séries d'opérations : celles de l'année en cours et celles de la préparation de l'année suivante.

Sur le calendrier du budget 2017, se dessinent trois budgets rectificatifs. Le premier prendra en compte la reprogrammation et les reports des opérations pluriannuelles prévus pour janvier et février, puis en mars, après la publication du compte financier, aura lieu l'analyse financière des comptes de l'exercice précédent, suivie d'un budget rectificatif n°2, en vue d'un possible réajustement des crédits mis en place au niveau des centres de responsabilité budgétaires (CRB) de l'établissement (mai). Le 3<sup>e</sup> budget rectificatif permettra à chaque CRB d'ajuster à la hausse ou à la baisse.

Sur la procédure de budget 2018, l'élément fondamental résulte de l'analyse financière du compte financier, permettant de travailler sur un modèle d'allocation des moyens et les outils associés. La discussion budgétaire a également été évoquée pour permettre la rédaction d'une lettre de cadrage. Le dialogue de gestion sera programmé sur fin juin, juillet et jusqu'à la fermeture de l'établissement. Elle espère finaliser les échanges au début du mois de septembre. Elle pense que des échanges réguliers seront porteurs de solutions communes lorsque les services rencontrent des difficultés et des contraintes.

**M. SERVET** remercie Mme DESNOUES pour ces éléments d'information, précieux notamment pour modifier le calendrier des conseils. Ce point d'information n'appelle pas de vote.

## **A5. CAMPAGNE D'EMPLOIS**

**Mme FERRARI-BREEUR** indique que la campagne d'emplois a été construite alors que la circulaire ministérielle n'est arrivée qu'en fin de semaine. Le contexte budgétaire contraint a été présenté (non-financement du GVT, financement partiel du PPCR, augmentation du point d'indice, maintien d'une politique sociale ambitieuse...). La campagne d'emplois se fait sur emplois vacants, peu nombreux cette année, impliquant un faible volume de recrutement.

**Mme DE SAINT JEAN** précise que les documents présentent le nombre global de postes ouverts pour 2017. Ce projet a été soumis au CT du 18 novembre (avis favorable unanime). Un bilan des recrutements dits « SAUVADET » est présenté, sachant qu'il est reconduit pour les 2 prochaines années, mais en l'absence de circulaire précise sur ce sujet, il n'a pas forcément été intégré à la



campagne d'emplois. Elle note un faible nombre de concours pour les personnels BIATS en raison du peu de départs à la retraite et du faible nombre d'ouverture de nouveaux emplois. Il s'agit d'une campagne assez similaire à celles qui étaient présentées il y a quelques années, différentes de celles connues pendant 4 ans.

**M. BONICALZI** demande l'amélioration de la publicité des postes vacants.

**M. SERVET** indique qu'il s'agit d'un élément que l'établissement essaie d'améliorer et dont il prend acte.

**La campagne d'emplois est adoptée à l'unanimité.**

La présente délibération est adoptée par :

• Nombre de membres présents et représentés :	30
• Nombre d'abstentions :	0
• Nombre de voix pour :	30
• Nombre de voix contre :	0

## **PARTIE B**

**M. SERVET** demande au conseil de bien vouloir accepter des documents transmis tardivement aux membres et laisse Mme LEDENTU présenter le point concernant les tarifs de la formation continue.

**Mme LEDENTU** prie le conseil d'excuser cette transmission en séance. Elle indique que les tarifs de formation continue sont votés dans les conseils des trois composantes concernées par la FC3 (lettres et civilisations, langues et philosophie). En raison d'une erreur de transmission, ces tarifs de formation continue de la faculté des lettres (cycles culturels, DAEU, et français écrit), votés en conseil de faculté des lettres et civilisation le 7 novembre, n'avaient pas été communiqués. Il est important de voter ces tarifs afin de pouvoir établir les devis de formation. Elle remercie les membres de leur compréhension.

**M. SERVET** indique que l'établissement s'efforce de limiter ces transmissions tardives, assez inévitables vu le volume de documents soumis.

**Les documents soumis au vote bloqué en partie B sont adoptés.**

La présente délibération est adoptée par :

• Nombre de membres présents et représentés :	25
• Nombre d'abstentions :	3
• Nombre de voix pour :	22
• Nombre de voix contre :	0

**M. BONICALZI** remarque que le délai de 8 jours de transmission des documents devrait être mieux respecté afin de pouvoir suivre le contenu du conseil.

**M. SERVET** partage cet avis, mais il le tempère en raison de la pression des services et composantes qui ont besoin de ces votes pour fonctionner. Il est parfois délicat de s'opposer aux demandes de dérogation.

**L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 18h47**

Pour le président de l'université Jean Moulin et par  
délégation,  
Le vice-président en charge du conseil d'administration  
et du pilotage,

*Signé*

**Pierre SERVET**